

Chroniques éditoriales 9

La réalité autrement

Epoque Chirac - 1999

Didier Reuter

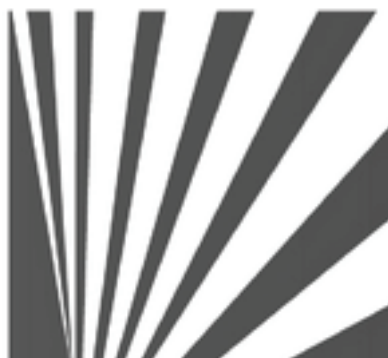
La réalité autrement

Chroniques éditoriales
de Mitterrand à Sarkozy
1991 - 2012

Auteur : Didier Reuter - ISBN 9791023701579

0.50€

BOOKINER 



Auteur : Didier Reuter

www.bookiner.com

Usage libre de droit (non marchand) avec mention «Bookiner.com»

Préface

Alors que beaucoup d'événements se sont déroulés en France, il existe une troublante similitude entre le début des années 1990 et celles des années 2010. Il est effarant de constater comment la réalité d'aujourd'hui est presque identique à celle d'hier sur de nombreux sujets sociétaux. Il semble même que les problématiques se répètent en boucle malgré toute l'agitation politique et médiatique de ces deux dernières décennies.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire les chroniques éditoriales bimestrielles de D. Reuter réalisées en tant que journaliste et éditorialiste au sein du Journal des Professionnels (JdP) entre 1991 et 2012. Chaque texte détient un sujet ou un message court, synthétisé et ciblé de nature économique, sociale ou sociétale, pouvant servir de mémoire historique ou, du moins, de référence en terme d'observation et de perception citoyenne. Par leur clairvoyance et leur vision globale un grand nombre d'éditos apparaissent comme précurseurs des changements intervenus les années suivantes et sont, aujourd'hui encore, d'une actualité surprenante.

En associant des prises de positions claires et affirmées à des faits datés, listés et/ou expliqués (chroniques), l'intérêt de cet ouvrage est de former une véritable littérature sociétale décryptant la réalité autrement. C'est la raison pour laquelle ces chroniques éditoriales ont beaucoup de force, de saveur et de pertinence, en essayant d'expliquer le «verso» perçu, observé et compris par le citoyen de base, face au «recto» politique et médiatique de certains événements ayant parcouru et secoué la société française pendant 20 ans.

Chacun de ces petits textes introduit une réflexion forte permettant de mieux comprendre que, derrière l'apparence des faits et celle d'une réalité dite démocratique, tout un monde non visible s'agite pour en contrôler constamment les limites. Bien que «*Penser c'est dire non*» selon l'écrivain Alain, il est clair que pour gagner des avancées en matière sociétale, il faut se battre pas à pas, dire clairement les choses et résister absolument !

Conditions d'usage libre de droits

Tout contenu gratuit ou payant peut être utilisé avec l'obligation d'indiquer la mention «Bookiner.com». L'acquéreur sur le site bénéficie d'un usage libre de droits à titre **PERSONNEL** (individuel, familial et privatif) dans un cadre exclusivement non marchand, non concurrentiel et non grand public. Il est autorisé à installer ce fichier sur tout équipement informatique et télécoms dont il est propriétaire ainsi que pratiquer éventuellement une duplication, un téléchargement, ou un envoi sous forme de fichier, à un maximum de 5 postes/utilisateurs internes. Ce droit ne s'applique pas à l'utilisateur qui reçoit gratuitement un contenu payant, lequel ne peut aucunement le diffuser autour de lui sans risquer de tomber sous le coup de la loi portant sur le copyright et/ou s'exposer aux conditions restrictives du droit d'auteur et de la protection intellectuelle.

33. LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ SANITAIRE

Sujet : Le recto/verso de la solidarité publique

La lutte permanente contre l'exclusion est un signe fort donné par les hommes et les femmes les plus avancés de nos sociétés développées. Elle traduit de la force morale, de la volonté citoyenne et un courage politique certain face aux lois implacables de l'économie de marché et aux individualismes plus ou moins sectaires des bien pensants, des bien agissants et des biens normés. L'exclusion comme le racisme sont des tares détestables de la condition humaine. Des points faibles qui traduisent l'échec sociétal en profondeur et qui soulignent fortement l'indignité non pas de ceux qui en souffrent quotidiennement mais principalement de ceux qui, nantis, la rejettent ou s'en désintéressent.

Etre pauvre est une chose, être exclu en est une autre. Il y a de la fatalité à être pauvre et de la dignité à ne pas se plaindre. Il y a de l'humiliation à être exclu mais aussi de l'incompréhension, voire de la haine, vis à vis de ceux qui en toute bonne conscience regardent la noyade sans apporter ni aide, ni secours. Aussi, permettre aux plus démunis d'être traités à égalité des autres dans leurs besoins essentiels de nourriture, de logement, de soins, de travail et de considération, est un acte fort de solidarité qui honore au maximum l'esprit citoyen.

Le projet de loi actuel sur la **couverture maladie universelle** (CMU) proposé par le ministre de l'emploi, du travail et de la santé traduit a priori ce genre d'esprit sociétal avancé. L'objectif de ce dispositif de lutte contre la précarité sanitaire, qui doit normalement entrer en vigueur au 1er janvier 2000 et être soumis au vote du Parlement dans les prochaines semaines, s'inscrit dans le projet gouvernemental plus global de lutte contre les exclusions. Son principe est d'offrir à chaque Français et étranger en situation régulière disposant de peu de ressources (moins de 3.500 francs par mois), c'est à dire pas moins de 5 à 6 millions de personnes, une affiliation automatique et gratuite au régime général de la Sécurité Sociale en les exonérant du ticket modérateur et du forfait hospitalier. Son volet le plus novateur réside dans une protection complémentaire pour les soins médicaux, dentaires et optiques, sous la forme d'une allocation santé de l'ordre de 1.500 francs par an, permettant ainsi à chacun de souscrire par lui-même à une mutuelle ou à une assurance complémentaire en réglant directement une cotisation annuelle réduite de 360 F.

Pourtant un risque d'«inéquité»

Toutefois, si l'avancée sociale de cette couverture maladie universelle est incontestable et fait oeuvre d'esprit de responsabilisation individuelle tout en définissant un niveau standard de prise en charge complémentaire pour les plus démunis, elle menace d'engendrer un risque d'«inéquité» pour d'autres catégories sociales en marge ou en frontière du système. Il s'agit d'abord de cette population masquée d'actifs (non salariés, commerçants, artisans, professions libérales ou entrepreneurs en dépôt de bilan ou en cessation de paiement) empêtrée dans l'endettement et/ou dans l'affaissement notable de leur niveau de vie suite à mauvaise fortune. Il s'agit également des catégories socioprofessionnelles gagnant légèrement plus que le seuil du revenu requis, mais qui sont souvent contraintes de choisir d'autres priorités de dépenses que les soins non urgents. Ainsi en France, c'est **une personne sur 4** qui a déjà dû renoncer, faute de moyens, à certains soins. Les statistiques les plus optimistes annoncent que, en moyenne, 12% des actifs n'ont ni mutuelle ni assurance santé. L'écart est même nettement plus fort entre catégories socioprofessionnelles, notamment entre les ouvriers non qualifiés et les professions intermédiaires et cadres supérieurs, où l'absence de couverture complémentaire peut atteindre 25% pour les premiers.

Aussi, priver une frange d'actifs de la possibilité de bénéficier de la gratuité universelle des soins n'est pas envisageable dans l'esprit citoyen de la loi. Pour donner une véritable égalité sociale au projet de CMU, il convient d'étendre cette garantie à l'ensemble des populations en situation précaire qu'elles soient démunies, bénéficiant du RMI ou du minimum vieillesse, ou salariées et non salariées en insuffisance financière provisoire. L'exclusion ne se mesure pas uniquement dans la statistique administrative et/ou dans le seuil économique de référence. Elle se mesure également dans le niveau de vie réel d'hommes et de femmes sans épargne, affrontant anonymement le manque cruel d'argent, obligés

souvent de survivre dans d'inextricables contraintes de dettes et de dépenses. L'équité sociale oblige donc à réfléchir sur un système de protection maladie vraiment universel basé sur la diversité des situations vécues par les ménages. Sans la prise en compte de toutes les formes de marginalité sociale, il y a un fort risque de créer encore **plus d'exclusion dans l'exclusion**.

Alors même que la principale question actuellement débattue autour de ce projet de loi se concentre sur la concurrence plus ou moins saine entre mutuelles et Sécurité sociale au sujet du financement de la CMU et de la prise en charge par les uns ou par les autres de l'allocation santé (évaluée à 5 milliards de francs annuels), il convient plutôt de réfléchir sur les modalités d'accessibilité rapides et faciles aux soins. Une **accessibilité sans tracasseries administratives** ni critères de sélection ou de discrimination qui serait offerte au plus grand nombre de citoyens en état permanent ou momentané d'incurie sanitaire.

Une loi qui ne tiendrait pas compte de ce vrai principe d'universalité dans l'assistance gratuite aux soins serait une loi imparfaite et étriquée, manquant de véritable grandeur sociale. En fait une loi manquée, comme il en existe un peu trop ces deux dernières décennies. La puissance publique se doit d'éviter de réduire sans cesse la portée initiale des lois par la dictature des intérêts sectoriels et la pression des lobbies du moment.

En matière d'égalité, il ne peut y avoir de demi-citoyens nécessitant de demi-mesures.

1999 - D. Reuter

34. ETAT, FAIRE ENFIN LE MÉNAGE EN GRAND

Sujet : Nécessité du nettoyage et du toilettage public

En faisant une sorte de réingénierie de la fonction publique française dans les règles de l'art (audit de la performance, analyse des coûts, redéploiement, restructuration) il serait certainement possible d'éliminer au moins entre 30 et 50% de coûts parasites, récupérer des centaines de milliards de francs et réduire de 20 à 25% le nombre des fonctionnaires. Faire le ménage en grand dans tous les services de l'Etat, c'est à dire procéder à une vaste et sévère cure d'austérité et de dégraissage permettrait de gagner facilement entre 10 et 15 points d'impôts et de prélèvements en moins. De quoi insuffler une grande bouffée d'oxygène aux petits entrepreneurs et aux masses laborieuses. Faire le ménage en grand, ce serait également redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs en relançant fortement la croissance, tout en augmentant les capacités d'épargne individuelles en vue de préparer une retraite de plus en plus lointaine et incertaine.

Une sphère aux ambitions protégées

Il est clair que l'Etat providence longtemps chéri, respecté et objectivement utile au développement du pays par la qualité de certains de ses hauts fonctionnaires et certaines réformes engagées, est devenu peu à peu une citadelle administrative et politique grande prédatrice de richesses vives à l'appétit gargantuesque (notamment depuis la décentralisation de 1982). Un Etat complexe où s'est empilée, dans un joli amoncellement républicain, pléthore de services pas tous forcément probants et trop souvent superficiels, brillants et élitistes pour être vraiment actifs et opérationnels sur le terrain du quotidien de la crise et de l'économie de marché (instituts, observatoires organismes parapublics...). Pour le citoyen lambda, il semble que la fonction publique soit devenue un lieu d'asile pour les moins actifs, mais aussi de prospérité et de méritocratie pour les hauts fonctionnaires, les technocrates et les hommes politiques. Un milieu dans lequel il est possible de faire un bon plan de carrière à l'abri des turbulences subies dans le secteur privé (licenciement, chômage, faillite...) et même pour certains, l'occasion de faire un «business» personnel (voire fortune) par l'entregent, la filière initiale de formation (X, Mines, Ponts et Chaussées, Ena...), par l'intelligence «rusarde» et pantouflarde ou encore un comportement de «lèche-cul», tout en restant à l'abri des aléas économiques et des risques salariés ou entrepreneuriaux. Il semble que le secteur public soit devenu le nouvel eldorado professionnel pour des jeunes apeurés et meurtris par la dureté et l'intransigeance d'un univers économique impitoyable. Des hommes et des femmes en herbe prêts à choisir un avenir professionnel «fermé» apportant sécurité financière relative et un confort limité à l'esprit de prudence, contre d'autres perspectives plus audacieuses, plus ouvertes sur l'extérieur et sur la réussite, même si payées au prix du risque, de l'engagement et de l'effort.

Un univers très hétérogène

Il semble que la fonction publique d'Etat, hospitalière et territoriale, ne soit pas du tout unitaire et globale mais ressorte au contraire, d'une vaste hétérogénéité dans laquelle personne ne se ressemble vraiment d'un poste à l'autre, d'un service à l'autre, d'une institution à l'autre ou d'un ministère à l'autre. En fait, la fonction publique est devenue un univers très hétérogène aussi différent de l'intérieur que peut l'être le secteur privé de l'extérieur. Dans ce contexte, si la grande masse des fonctionnaires accomplit correctement son travail mais sans plus, en recherchant souvent un maximum d'avantages (congés, primes, grille indiciaire, horaires réduits, retraite anticipée...), il existe une génération montante de vrais professionnels de la fonction publique qui démontre, ici et là, une qualité exemplaire de conduite et de comportement. Des néo-fonctionnaires qui, dans l'engagement du terrain, cherchent à satisfaire des impératifs d'efficacité et d'épanouissement personnel dans le respect de l'esprit du service public.

Changer une mentalité d'arrogance

Il est vrai qu'avec 1.700 corps de métiers différents et une structure pyramidale relevant de l'époque napoléonienne, l'administration française dans son ensemble ressort plus des anti-modèles défensifs d'organisation et de management, que d'une organisation avancée et flexible prête à affronter les évolutions offensives du siècle prochain. Une situation anachronique empêtrée dans les habitudes, les

avantages et le conformisme pesant des corporatismes, syndicalismes et autres réseaux d'influence où chaque décisionnaire gonflé d'ego personnel fait obstruction par principe et essaie de protéger des intérêts catégoriels dans la non transparence et la méfiance des autres. Un contexte savamment brouillé et feutré qui prédispose encore à forger une mentalité d'arrogance, où le fait de croire qu'être investi d'une charge d'Etat ou de fonction territoriale donne une immunité morale à vie, que le statut remplace la compétence ou que la qualité et l'utilité d'une ou plusieurs interventions personnelles donne un droit définitif au mérite, au remerciement permanent et à la rente de situation. En fait, la mentalité de nombre de fonctionnaires et d'élus fonctionne comme à l'ère de la monarchie (autorité liée à un seul individu), du colbertisme (intervention de l'Etat) et du jacobinisme (centralisation) faisant que par la présence de l'Etat, le peuple doit se soumettre et s'accommoder. Il s'agit là d'une démonstration décalée de **l'esprit «d'économie de production»**, lequel préconise *«qu'il suffit de savoir produire (d'être là) pour entreprendre et réussir»*. Une mentalité largement dépassée et obsolète en économie de marché d'autant plus, que les principaux acteurs de la société civile savent pertinemment que «pour entreprendre et réussir, il faut surtout savoir construire intelligemment son offre (s'adapter) en fonction des besoins précis du milieu».

L'inconséquence la plus flagrante concerne, sans doute, le manque de courage et de volonté politique de tous les chefs de gouvernement et partis au pouvoir, en dehors des promesses électoralistes, des effets d'annonces et autres rapports d'expertise périodiques, prouvant que dans le cerveau de nos élites, l'esprit de réforme est **un idéal de discours** incapable de passage à l'acte ou largement timoré. Il est vrai que toute réforme en profondeur est particulièrement dangereuse pour la stabilité des gouvernants en place, la mandature et l'image personnelle des hommes politiques.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater comment toute la classe politique dans son ensemble est toujours d'accord (dans les faits) pour augmenter sans cesse le nombre des fonctionnaires (ou ne pas en réduire radicalement le nombre) et étendre leurs avantages (ou pour le moins les maintenir), afin de conserver intacte et motivée une partie importante du fonds de commerce de leur électorat. A l'échelle sociétale, il est courant de constater que plus l'Etat s'éloigne de la réalité de la société civile, plus il la ponctionne de taxes et de prélèvements. A l'inverse, il est possible d'imaginer que plus l'Etat se rapproche du citoyen, plus il le soulage du poids indu de la fiscalité et de sa présence normative.

1999 - D. Reuter

35. EUROPE, REVOIR LES FONDAMENTAUX FISCAUX

Sujet : Le rêve d'une harmonisation fiscale

Nos politiques nous parlent en permanence de l'Europe et du besoin d'unité nécessaire entre les 15 pays membres de la CE en matière de politique agricole commune, de défense ou d'économie. C'est bien, très bien même ! Pourtant lorsqu'il s'agit de passer à l'acte en matière fiscale, par exemple, la France (comme les autres Etats) répond absent et fait le mort sur la révision à la baisse de son niveau de TVA ou de ses taux de cotisations sociales.

A l'occasion de l'entrée prochaine dans le XXI^e siècle, du passage à l'euro, de la conjonction d'une présidence socialiste majoritaire dans l'ensemble des pays d'Europe et à l'heure de la globalisation ouverte des marchés, il devient politiquement, techniquement et symboliquement temps de revoir l'ensemble des fondamentaux fiscaux. Alors qu'une étude confidentielle de la Commission européenne attribue plus du tiers du chômage au sein de l'Union à la **dysharmonie des taxes** entre pays membres, les dirigeants européens sont également unanimes pour reconnaître que la diversité actuelle des taxations est dévastatrice pour eux en créant de mauvaises décisions d'investissement, des concurrences dangereuses entre Etats et des délocalisations inutiles.

En 1999, la disparité fiscale dans l'Euroland est telle, qu'entre le niveau le plus haut et le niveau le plus bas, le différentiel atteint 43% dans les prélèvements obligatoires, 56% en matière d'impôts sur la consommation, 66% pour les taux de TVA, 74% pour les cotisations sociales ou encore, 340% pour les impôts sur les sociétés (calculés en % du PIB). A titre comparatif entre le niveau minimal et le niveau maximal d'imposition en pratique dans l'Union européenne, la France se place assez mal sur l'ensemble des impôts comme sur celui des charges patronales. Quelques chiffres comparatifs :

- . **Entreprises** (Impôt sur les sociétés, en % du PIB) : 4,4 Luxembourg - 1,0 Allemagne (France 1,7)
- . **Consommation** (Impôt sur la consommation, en % des achats des ménages) : 19,5 Irlande - 12,5 Espagne (France 14,8)
- . **Ensemble des impôts** (Prélèvements obligatoires, en % du PIB) : 48,2 Finlande - 33,7 Irlande (45,7 France)
- . **Travail** (Cotisations sociales, en % de la masse salariale) : 51,5 Finlande - 29,6 Luxembourg (France 45,1)
- . **TVA** : 25% Danemark, Suède - 15% Allemagne, Luxembourg, Espagne (France 20,6%)

Tendre vers un ajustement équitable

Alors que les eurocrates rêvent d'une harmonisation en créant de nouveaux impôts inédits et identiques dans toute l'Union afin de répondre à de nouveaux besoins (comme par exemple l'environnement), aucun Etat ne s'est encore sérieusement et vigoureusement penché sur un ajustement équitable des impôts et des taxations qui soit valable à l'identique pour chacun des citoyens européens. A la question «Faut-il ajuster les impôts et les taxes par le haut ou par le bas», le simple bon sens suggère d'ajuster l'ensemble des taux selon une approche médiane afin que chaque Etat puisse gagner un peu sur certains postes fiscaux et faire un peu d'efforts sur d'autres. Néanmoins dans le contexte actuel, il semble peu vraisemblable qu'une évolution sensible et globale puisse se réaliser à court terme, tant le problème est complexe et délicat et que les parties prenantes (partenaires sociaux, partis politiques, élus et ministres des Finances) restent attachées aux acquis, aux habitudes «historiques» et aux sacro-saints équilibres en cours.

Pour **sortir de ce dilemme**, il apparaît que la voie référendaire programmée et argumentée peut solutionner bien des hésitations et des résistances. Ainsi demander, de manière transverse et au-dessus des positions institutionnelles en place, ce que pensent précisément les citoyens européens de leurs niveaux d'imposition en cours, dans une présentation comparative à la fois nationale et de fiscalité unique, serait la façon la plus «sociétalement» avancée pour atteindre une véritable harmonisation européenne et créer un espace fiscal unique. Il est clair que l'ajustement équitable de la fiscalité serait alors le signal d'une véritable européanisation en profondeur, bien plus significative que la monnaie unique ou la défense commune.

Vers des critères européens de convergence fiscale

Pour supprimer la dysharmonie fiscale, la concurrence fiscale déloyale et/ou la compétitivité fiscale entre les pays membres de l'Union, un programme d'harmonisation en 2 temps peut se mettre en place. Dans un premier temps, des propositions comme celles de Michel Didier, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, peuvent s'inspirer des critères de Maastricht en créant spécifiquement des critères européens de convergence fiscale (1). Dans un second temps, il semble envisageable «d'imposer» à tous les Etats de l'Euroland un niveau médian unique de référence pour chaque type d'impôt, cotisation ou taxe qui soit calculé à partir des taux d'imposition les plus bas pratiqués par au moins 2/3 des Etats membres. A partir de ces «**étalons fiscaux**», chaque Etat pourrait ensuite justifier de la variabilité en plus ou en moins de ses propres taux en y apportant les compensations nécessaires. Ce type d'harmonisation fiscale capable d'intégrer à la fois une logique «Maastrichienne» et une démarche contractuelle négociée, placée sous l'égide d'une participation référendaire à l'échelon européen, apparaît comme le moyen le plus efficace pour rénover complètement l'esprit du dogme fiscal et réduire ses pesanteurs paralysantes et non motivantes pour beaucoup de ses acteurs.

Il est temps que la raison d'Etat devienne la raison du Citoyen.

1999 - D. Reuter

(1)

- . La dépense publique ne doit pas dépasser 48% du PIB
- . Les impôts de consommation ne doivent pas dépasser 1% de la moyenne européenne (actuellement la fourchette est comprise entre 13,2 et 15,2%)
- . Les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu doivent se situer entre 38 et 42% de la masse salariale
- . Le taux de l'impôt sur les sociétés ne doit pas dépasser 35%
- . L'impôt sur le revenu du capital ne doit pas s'éloigner de plus de 2% de la moyenne européenne (la fourchette actuelle va de 32,8% à 36,8%)
- . La TVA doit se situer aux alentours de 15%
- . La taxation des revenus de l'épargne à la source doit se situer entre 20 et 22%

36. L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Sujet : Pour une culture entrepreneuriale

Il n'existe pas de culture entrepreneuriale en France sauf beaucoup d'intentions et peu de passage à l'acte. De la même manière, il n'existe pas d'entreprise performante sans qu'un entrepreneur (au sens entrepreneurial du terme) ne se soit personnellement engagé avec volonté, courage et pugnacité dès son origine et/ou au cours de son développement. Contrairement à la notion d'entreprise «installée» qui représente une dimension collective impersonnelle, la création d'entreprise est davantage perçue comme une aventure, une initiative voire une initiation économique. En cela, l'entrepreneuriat traduit une démarche unitaire et personnelle de passage à l'acte à la fois physique, financière, patrimoniale, psychologique et intellectuelle de création ou de conduite d'entreprise.

Ni foncièrement sélectif ni facilement ouvert à tous, l'entrepreneuriat est fondamentalement animé d'un esprit d'entreprendre à haute, moyenne ou faible intensité, qui peut se différencier selon plusieurs niveaux d'engagements. La qualité d'homme et la force d'implication nécessaires à l'entrepreneuriat ne s'évaluent pas dans l'importance de l'entreprise elle-même, par les perspectives offertes dans le secteur d'activité ou encore par les moyens utilisés. Elles s'apprécient uniquement dans les traits de personnalité, dans la force mentale, dans l'énergie développée et surtout dans le comportement proactif de l'entrepreneur. De fait, l'esprit d'entreprise associé à l'entrepreneuriat n'est observable qu'à l'unité d'homme et ne s'applique pas forcément de la même manière à tous les chefs d'entreprises ni à tous les créateurs.

l'élitisme de l'entrepreneuriat

Un entrepreneur anonyme au sein d'une micro structure peut développer un esprit d'entreprendre 10 fois supérieur à celui d'un dirigeant en place, d'un manager ou d'un cadre responsable bien établi, plongé dans la routine de son travail. En ce sens, l'entrepreneuriat est humainement élitiste si l'on considère que l'esprit d'entreprendre est toujours la cause première passionnelle de l'engagement, la création d'entreprise une conséquence directe de l'audace du passage à l'acte et, l'entreprise elle-même, une simple organisation plus ou moins maîtrisée entre différentes procédures et fonctions complémentaires. Dès lors, il ne peut y avoir d'entreprises efficaces et dynamiques, ainsi que de créations d'entreprises pérennes, sans prendre la juste mesure de l'esprit d'entreprendre des hommes qui les initient et les conduisent. A faible esprit d'entreprendre, faible originalité et faible dynamisme potentiel des entreprises ; à fort esprit d'entreprendre, forte rupture dans les habitudes, dans l'innovation et dans la conquête des marchés.

Pour autant, il ne s'agit pas de dispenser des aides en faveur du développement d'entreprises en bonne ou mauvaise santé et/ou pour la création d'entreprises locales si, devant et derrière, les hommes ne suivent pas. Souvent avec peu de moyens mais une très forte motivation associée à un courage d'entreprendre et d'oser, il est possible de renverser des montagnes. A l'opposé, il est régulièrement constaté que la quête et la mendicité de subventions pour entreprendre est inversement proportionnelle à l'esprit d'entreprendre, sinon au résultat obtenu !

Des politiques foncièrement inadaptées

S'il est vrai que le contexte général est important pour susciter des vocations d'entrepreneurs (politique économique, existence de ressources à faible coût, formation, émulation suscitée par des entrepreneurs dont la notoriété est très forte...), il est loin d'être déterminant tant que la culture d'entreprendre reste marginalisée. Tous les gouvernants le savent bien, eux qui essaient d'entraîner une dynamique entrepreneuriale à coup d'aides et de dispositifs locaux de soutien. Ainsi, malgré un contexte riche d'opportunités se prêtant assez bien aux initiatives économiques avec l'explosion des nouvelles technologies, l'esprit d'entreprise ne décolle pas et la création d'entreprise stagne, voire régresse. Avec un cadre fiscal et procédurier parmi les plus contraignants d'Europe, la France a du mal à instiller en profondeur l'esprit d'entreprendre chez les jeunes et les moins jeunes, tout en s'évertuant à mobiliser en surface, la majorité de ses interventions économiques selon des critères qui ne donnent aucune chance

aux potentiels non conventionnels et anonymes. En France, tant que l'esprit d'entreprendre ne sera pas partagé aux plus hauts niveaux de l'Etat et de ses hauts fonctionnaires, l'entrepreneur de base devra dépenser une somme folle d'énergie, prendre des risques personnels considérables et s'attendre, en cas d'échec, au dédain de ceux qui ne lui arrivent pas à la cheville. Face à la solitude de son métier, au harcèlement fiscal, au scepticisme administratif, au risque de faillite, à la sanction sociale et économique qui l'accompagnent il doit, bien plus que tout autre, démontrer au quotidien des qualités exemplaires.

En jouant souvent «solo» un rôle largement appris sur le tas, il sait parfaitement que l'art d'entreprendre est difficile, éprouvant et imprévisible dans la durée, mais fort heureusement utile et constructif dans le présent pour soi mais aussi dans celui des autres !

1999 - D. Reuter

37. IMPÔTS, VIVEMENT QUE ÇA CONTINUE !

Sujet : La faute à tout le monde

Alors que tous les politiques et tous les citoyens sont d'accord pour considérer que le poids de la fiscalité est excessif voire étouffant, les premiers se gardent bien d'avancer concrètement des mesures radicales au risque d'être tenus pour responsables des déséquilibres financiers de l'Etat et des collectivités territoriales, alors que la majorité des seconds attend patiemment le miracle en faisant confiance à la clairvoyance des premiers. Autant dire que la perversion de cette logique en boucle nous conditionne, depuis des lustres, à considérer que la charge de l'impôt est vitale, nécessaire et utile, pour permettre à l'Etat d'assurer ses missions régaliennes de sécurité et de justice mais aussi d'éducation, de santé, de transport ou de solidarité nationale..., le tout dans un fastueux train de vie pour certains de ses responsables. Mieux encore, il est admis que plus l'Etat devient bouffi comme une grosse dinde en engrangeant sans cesse des recettes, plus cela lui permet de réduire le déficit public et de dynamiser l'économie nationale, par conséquent, de créer les conditions de la croissance. C'est du moins l'avis d'un certain nombre d'économistes en chambre et d'une succession de ministres des finances à vouloir ainsi faire croire que 3% de croissance valent bien le «sacrifice» de 45% de prélèvements obligatoires !

Répondre à 2 questions

Il y a pourtant une grande confusion savamment entretenue entre la légitimité de l'impôt (article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) qui dit que «l'impôt doit être également réparti entre tous les citoyens en fonction de leurs facultés» et le niveau de prélèvement imposé par l'Etat. Personne, en effet, ne contestera l'évidente contribution du citoyen à devoir assurer, par le versement d'une partie de ses ressources, et l'ordre public et la bonne gestion de la collectivité. A l'inverse, il n'est aucunement prouvé qu'un niveau élevé de prélèvement permette à une société de rendre plus libres, plus égaux, plus prospères et plus solidaires les hommes et les femmes qui la composent. Il n'est inscrit nulle part, qu'un Etat soit obligé d'atteindre une taille critique de représentation en fonction du nombre de ses concitoyens. Le nombre et la taille des institutions relèvent plus d'une culture idéologique de l'Etat et d'habitudes politico-économiques non contestées, que de véritables fondamentaux sociétaux.

Il est clair que le niveau de prélèvement imposé à l'ensemble du corps sociétal ressort d'une fuite en avant permanente s'articulant sur l'auto-justification d'elle-même. En sortant de cette vision macroéconomique cautionnée par l'ensemble du personnel politique, lequel ne sait souvent gérer que l'instant (ou quelques années seulement), il devient urgent de regarder la portée objective d'un fonctionnement de société qui produit constamment du chiffre dans la douleur, en «brûlant» parallèlement et inutilement une partie de ses propres ressources. 2 simples questions suffisent à résumer la problématique fiscale et sociale :

1° Est-ce qu'un taux important de prélèvements (impôts, taxes, cotisations sociales, CSG) permet d'améliorer proportionnellement le niveau de vie et l'épanouissement individuel des citoyens ?

2° Est-ce que le «sacrifice» imposé par un taux important de prélèvements préfigure un horizon économique et social plus fécond de nature à préparer un avenir plus facile aux nouvelles générations ?

Ne pas pouvoir répondre précisément à ces 2 questions, c'est rendre relative toute forme d'organisation politique de l'Etat.

La ligne Maginot fiscale

On ne parlera jamais trop de la fiscalité, de ses principes, de ses méthodes, de ses taux, de ses utilisations..., car cela touche directement à l'existence même du citoyen, de son rôle et de sa qualité de vie. Pourtant, il existe aujourd'hui un parallélisme contextuel entre une majorité de serviteurs de l'Etat qui pense que le système fiscal et social à la française est un modèle du genre orchestré de manière optimum, comme il en fut dans les années 30 d'une majorité de militaires qui ne jurait que par l'invincibilité de la ligne Maginot. Pourtant aujourd'hui sur le terrain du quotidien, combien de citoyens, d'actifs, de retraités et de chefs d'entreprise souffrent dans leurs conditions de vie anonymes, de l'emballement aveugle de la machine fiscale ?

Est-ce qu'il existe un seul haut responsable politique qui n'ait jamais eu à supporter le poids de la fiscalité comme un simple entrepreneur de base et/ou qui connaisse précisément «l'enfer fiscal» subi au quotidien par le commerçant, l'artisan, la profession libérale, l'indépendant ou le petit chef d'entreprise créateur de son propre emploi et de son propre outil de travail, lorsque son chiffre d'affaires stagne ou régresse ?

Se rend-on bien compte que tous ces actifs subissent une pression limite sur leurs épaules avec la charge de 4 niveaux d'imposition cumulatifs représentant au total, le poids de près d'une vingtaine de ponctions fiscales et sociales :

1° en tant que consommateur

TVA ; TIPP (taxe sur les produits pétroliers) ; péages d'autoroutes/stationnement...

2° en tant que citoyen

taxe foncière ; taxe d'habitation ; droit de bail ; vignette ; droits d'enregistrement et divers ; conventions d'assurances ; Impôt sur le revenu ; impôt sur la fortune ; taxes sur les plus-values d'épargne et de placement ; amendes diverses ; redevance audiovisuelle...

3° en tant que salarié ou non salarié

taxes diverses sur les salaires ; Cotisations de Sécurité Sociale ; CSG ; RDS...

4° en tant que professionnel inscrit au registre du commerce ou de métiers

TVA provisionnelle ; taxe professionnelle ; impôt sur les sociétés ; CSG sur les dividendes ; Urssaf et organismes consort (cotisations vieillesse/maladie/retraite/allocations familiales) ; cotisations congés formation ; cotisations syndicales et autres prélèvements sectoriels...

Soit l'équivalent d'une overdose fiscale qui a de quoi décourager les meilleurs éléments au bout de quelques années de patriotisme économique !

Et si on changeait les règles !

Au lieu de tergiverser sur comment rendre l'impôt plus juste et plus équitable en jouant sur sa proportionnalité, sa progressivité et/ou sa «forfaitisation», il vaudrait mieux voter une franchise fiscale applicable chaque quinquennat (2005, 2010, 2015...) valable sur la totalité des prélèvements obligatoires. Une année fiscale sabbatique durant laquelle le consommateur, le citoyen, le salarié et le chef d'entreprise ne paieraient que 50% des sommes normalement imposées. Cette disposition offensive aurait pour mérite de sensibiliser toutes les collectivités territoriales et de fonction publique à la pratique d'une gestion hyper serrée et économe de leurs ressources pendant les 4 années précédentes (ce qui équivaut à une baisse de 12,5% de leurs recettes chaque année). Cette mesure permettrait surtout de redonner une grande bouffée d'oxygène à chaque foyer fiscal et à chaque entreprise après 4 années de privations, tout en relançant parallèlement un boom conjoncturel de la consommation.

Durant tout le 19^e et le 20^e siècle, les hommes ont été très forts pour inventer régulièrement de nouveaux impôts. Avec l'arrivée du nouveau millénaire, quel homme politique d'envergure aura le cran d'inventer un retrait significatif de l'impôt en tranchant définitivement en faveur de la cause du citoyen et non plus de celle de l'Etat ?